

## Tarifs et modalités

La durée des formations est modulable selon le public et les besoins de la structure. Elles peuvent être suivies par des groupes de 12 personnes maximum.

Une réunion de préparation est proposée pour adapter au mieux la formation à votre structure et au public formé.

De nouveaux thèmes peuvent être développés, n'hésitez pas à en faire la demande.

Vous pouvez obtenir un devis en nous contactant. Nos formations peuvent être remboursées par votre OPCA.

### Contact :

#### Association Environnement et Partage

**Anthony GREGOIRE**

**Formateur Santé Sécurité Environnement**

**Tel : 06.86.10.83.96**

**Courriel : [agregoire.ep@gmail.com](mailto:agregoire.ep@gmail.com)**

**[www.environnement-et-partage.fr](http://www.environnement-et-partage.fr)**

#### *Association Environnement et Partage*

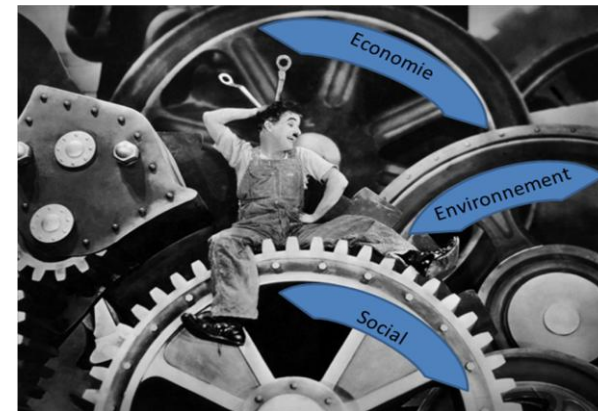
*Maison des associations Case n°88 BP 121 - Hôtel de ville 83597 La Garde Cedex*

*N°siret : 502 125 651 000 21*

*Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 93.83.04497.83. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.*

## Formations

### Santé Sécurité Environnement



L'association Environnement et Partage propose des formations dans le but **d'améliorer la santé au travail**, d'aider toutes les structures à connaître leurs **obligations réglementaires** et à y répondre pour améliorer les conditions de travail en leur sein.

Elle propose également des projets permettant de **diminuer l'impact environnemental** dû à ses déplacements tout en améliorant le cadre de vie des travailleurs.

Ces formations apportent les connaissances nécessaires pour mieux appréhender ces sujets et misent sur la participation des stagiaires, avec des ateliers pratiques pour s'approprier ces démarches.

#### *Association Environnement et Partage*

*Maison des associations Case n°88 BP 121 - Hôtel de ville 83597 La Garde Cedex*

*N°siret : 502 125 651 000 21*

*Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 93.83.04497.83. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.*

## Les objectifs

- Aider les structures à organiser leur **gestion de la sécurité et santé au travail**
- Connaître ses **obligations réglementaires**, et les moyens pour y répondre
- **Impliquer** l'ensemble des acteurs dans la démarche de santé et sécurité au travail
- **Diminuer les risques** d'accident du travail et maladies professionnelles
- Améliorer son **impact environnemental**.

## Nos formations

Vous dirigez ou travaillez pour une structure ayant un ou plusieurs salariés, vous avez donc des obligations réglementaires concernant la santé et la sécurité au travail. Nos formations sont là pour vous aider.

- **Santé et sécurité au travail** : Contexte historique et social, obligations et outils, évaluer ses risques, et principes généraux de prévention.
- **Accidents du travail** : Contexte historique et social, obligations légales, réalisation des enquêtes après accident par la méthode de l'arbre des causes.
- **Risque chimique** : Contexte historique et social, obligations, évaluation des risques et moyens d'action.
- **Ergonomie au jardin** : Connaître les risques, comprendre les principes de l'ergonomie et savoir les utiliser dans les activités de jardinage.

- **Prévention routière** : Connaître ses responsabilités pénales, sensibiliser aux risques routiers, analyser ses causes...
- **D'autres formations** peuvent être adaptées à la demande.

## Réalisez votre PDE

Le **Plan de Déplacements Entreprise (PDE)** est un ensemble de mesures visant à **optimiser les déplacements** liés aux activités professionnelles. Sa mise en oeuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de **nombreux avantages** pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de **management environnemental**.

Nous vous proposons un **accompagnement personnalisé** dans les différentes phases de ce projet :

- Diagnostic
- Avantages pour l'entreprise (problèmes de circulation, parking, stress des salariés, risques d'accidents...)
- Définition des actions (organisation de covoiturage, de co-bicyclette, développement et promotion des transports en commun, formations/sensibilisations...)
- Lancement du PDE (Mise en place des actions définies) et suivi

## Pour quel public ?

Chaque formation proposée peut être déclinée de plusieurs façons pour s'adapter aux différents publics à former et aux différentes structures.